



CASA DE VELÁZQUEZ
ÉCOLES FRANÇAISES À L'ÉTRANGER

RECRUTEMENT DES MEMBRES SCIENTIFIQUES 2020-2021 PROCÉDURE MODIFIÉE - CRISE COVID-19

Tous les candidats voudront bien lire attentivement cette notice d'information, relative au dépôt de la candidature, au processus de sélection et aux conditions de séjour des candidats recrutés. La sélection s'adresse aux chercheurs qui développent un projet de recherche en sciences humaines et sociales en relation avec les espaces de compétences de la Casa de Velázquez (aires péninsulaire, atlantique et maghrébine, articulées avec la péninsule Ibérique), nécessitant un séjour prolongé en péninsule Ibérique.

1) LES CONDITIONS

a) L'âge : Les candidats doivent être âgés de plus de 18 ans. La limite d'âge sera celle applicable au recrutement des contractuels de la fonction publique.

b) La nationalité : Il n'existe pas de critère de nationalité. Il est précisé aux candidats non citoyens de l'Union européenne ou non ressortissants d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen ou de la Confédération suisse que nul ne peut avoir la qualité de membre, et être rémunéré comme tel, s'il ne satisfait pas aux conditions de délivrance des titres de séjour et de travail sur le territoire français fixées par le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile. Compte tenu du fait que les postes de membre couvrent une période comprise entre le 1^{er} septembre 2020 et le 31 août 2021, les membres recrutés devront présenter, avant le 31 juillet 2020, un titre de séjour couvrant la durée du recrutement éventuel. Dans le cas contraire, le candidat retenu se verrait dans l'obligation de renoncer à son poste.

c) Critère de langue : Les candidats doivent avoir une bonne maîtrise de la langue française, le dossier devant être rédigé obligatoirement en français et l'entretien se déroulant également dans cette langue.

d) Le profil du candidat et le projet : Le projet peut s'inscrire aussi bien dans le cadre d'une thèse de doctorat que d'une recherche postdoctorale. Les candidats peuvent être doctorants, docteurs titulaires de l'Enseignement supérieur ou non titulaires.

Dans le cas des doctorants, le candidat doit être inscrit en thèse et son séjour à la Casa de Velázquez interviendra de préférence entre la 2^e et la 4^e année de thèse. Afin de respecter le texte qui encadre la formation doctorale, le statut de membre au-delà de la 5^e année de thèse ne peut être octroyé qu'à titre tout à fait exceptionnel.

2) ENVOI DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature devront être remplis **en ligne** sur un portail dédié, qui sera ouvert **à partir du 14 octobre 2019**.

Les candidats doivent s'inscrire avec une adresse mail qu'ils devront valider en cliquant sur le lien reçu sur cette même adresse. La réception de ce mail pour confirmer l'adresse mail peut prendre quelques minutes.

Une fois inscrit(s), les candidats ont la possibilité de se reconnecter à tout moment et de modifier et/ou compléter leur dossier. L'envoi du dossier ne sera validé qu'une fois que le candidat aura appuyé sur le bouton « Soumettre votre candidature ». Attention, une fois votre candidature soumise, celle-ci ne peut plus être modifiée.

Dans tous les cas, pour être pris en compte, les dossiers devront être soumis avant le vendredi 22 novembre 2019 à 13:00 (heure de Madrid).

L'éventuel envoi différé de l'extrait de casier judiciaire (la date de demande dudit document devant être antérieure à la date de clôture de l'appel à candidatures) devra être réalisé dans les meilleurs délais, et dans tous les cas par mail, en format pdf, à secdir@casadevelazquez.org **avant le 16 décembre 2019**. Les candidats devront OBLIGATOIREMENT joindre, en lieu et place de l'extrait du casier judiciaire - s'ils n'en disposent pas encore - sur le portail des candidatures, un document justificatif de la demande. Aucun autre document ne sera accepté. La non-présentation du document justificatif entraînera la non-recevabilité du dossier.

3) PIÈCES À FOURNIR

Tous les documents administratifs, envoyés par le **formulaire en ligne** (à l'exception des envois différés - voir ci-dessus), doivent être libellés en **langue française ou traduits par un traducteur assermenté**. Aucun rappel ne sera effectué et aucun document supplémentaire ne sera accepté. **Tout dossier incomplet ou non conforme sera refusé.**

a) Pièces à attacher directement au formulaire : (les documents attachés au format pdf)

CANDIDATURE ADMINISTRATIVE	Fonctionnaires français	Non fonctionnaires
Copie scannée recto-verso d'un document d'identité en cours de validité (carte d'identité ou passeport)	OUI	OUI (un titre de séjour sera demandé aux candidats non citoyens de l'Union Européenne et de l'espace économique européen et la Suisse)
Un extrait du casier judiciaire datant de moins de six mois	NON (pour les fonctionnaires français)	OUI. Tous les candidats français et les étrangers vivant en France devront solliciter ce document aux autorités françaises https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1264
Pour les candidats mariés, copies correspondantes du livret de famille ; pour les candidats liés par un pacte civil de solidarité, un justificatif de situation ; Si enfants, joindre pages correspondantes	OUI	
Un certificat administratif délivré par l'autorité hiérarchique et le dernier arrêté attestant de la position administrative actuelle et du classement	OUI (certificat à télécharger sur le formulaire)	NON

CANDIDATURE SCIENTIFIQUE	Fonctionnaires français	Non fonctionnaires
Curriculum vitae	OUI : C.V. détaillé et rédigé en français (3 pages max. format A4 vertical, pdf) *	
Projet de recherche	<u>6 pages max. format A4 vertical, pdf, en français</u> * La présentation d'un programme de travail détaillé est fortement souhaitable	
Pour les doctorants, un visa de l'École doctorale concernée et une attestation d'inscription en thèse ;	OUI (modèle à télécharger sur le formulaire)	
Rapport de soutenance de thèse	Uniquement pour les postdoctorants non titulaires	
1 lettre de recommandation d'une personnalité scientifique (le directeur de recherche obligatoirement pour les doctorants) en français, espagnol, anglais ou portugais ;	OUI	
Copie du diplôme le plus élevé obtenu	OUI	

* Le non-respect des formats, nombre de pages, langue... dans le CV et/ou le projet sera éliminatoire.

Vous pourrez modifier votre dossier jusqu'à la soumission de celui-ci. Une fois le dossier soumis, aucune modification ne sera acceptée.

4) LA SÉLECTION

a) Présélection des dossiers par la commission

Chaque année, sont constituées trois commissions d'admission chargées d'examiner les dossiers des candidats à l'École des hautes études hispaniques et ibériques : une pour les époques ancienne et médiévale, une pour les époques moderne et contemporaine, une pour le temps présent et les sciences sociales. Chacune de ces commissions comprend sept membres nommés par le directeur de la Casa de Velázquez après avis du président du Conseil scientifique de l'établissement.

La composition de la commission de recrutement sera disponible sur le site internet de la Casa de Velázquez en janvier 2020.

Les réunions de présélection auront lieu à Paris les jeudi 5 et vendredi 6 mars 2020. Les candidats retenus pour une audition seront avertis **par courriel uniquement** dans les jours suivants.

b) Auditions des candidats présélectionnés – Procédure modifiée crise Covid-19

Les candidats présélectionnés défendront leur candidature **les mercredi 6 et jeudi 7 mai 2020**.

Les entretiens, d'une quinzaine de minutes pour chaque candidat, auront lieu **en langue française**. Les membres de la commission se réservent la possibilité d'interroger les candidats dans une langue autre que le français (espagnol). Les candidats seront auditionnés au moyen d'une conférence audiovisuelle garantissant une retransmission continue de l'audition et une transmission de la voix et de l'image

en temps simultané, réel et continu. Aucun rapport sur les auditions ne sera communiqué aux candidats.

Les commissions feront une proposition des candidats retenus au Conseil scientifique, qui se réunira le **lundi 11 mai 2020**. La décision de nomination (liste principale et liste complémentaire) du directeur sera publiée dans les jours suivants sur le site Internet de la Casa.

Les candidats non retenus (lors de la présélection ou après les auditions) pourront solliciter les rapports établis sur leurs dossiers à l'issue de la publication des résultats.

5) ASSISTANCE TECHNIQUE POUR LE DÉPÔT DE LA CANDIDATURE

Pour toute question relative au recrutement, vous pourrez contacter le secrétariat de direction (secdir@casadevelazquez.org), uniquement par mail. Aucune réponse ne sera donnée par téléphone.

Dans tous les cas, pensez à anticiper. Aucun problème technique (panne sur votre ordinateur, coupure Internet...) ne justifiera le non-envoi de la candidature dans les délais impartis. L'accès au formulaire sera coupé **le 22 novembre à 13h précises**. Une fois que vous aurez soumis votre candidature, un message de confirmation s'affichera, et vous le recevrez également par e-mail.

6) ÊTRE MEMBRE DE L'EHEHI

Le nombre de postes est fixé chaque année par le directeur de la Casa de Velázquez et voté en Conseil d'administration. Le nombre de postes votés pour 2020-2021 est de 17. Un de ces postes sera fléché pour le recrutement d'un titulaire de l'enseignement supérieur. Les candidats sur ce poste fléché devront fournir tous les éléments d'informations qu'ils jugeront utiles concernant la réalisation de leur HDR, un état d'avancement de ce projet de recherche ainsi qu'un programme détaillé de travail pour l'année de séjour en Espagne.

Le contrat commencera le 1^{er} septembre 2020 et prendra fin au 31 août 2021.

Les membres de l'EHEHI sont tenus de résider en péninsule Ibérique durant l'année universitaire. La résidence sera fixée à Madrid. Cependant, si les travaux du chercheur le justifient, celui-ci pourra solliciter une autorisation auprès du Directeur de la Casa de Velázquez pour résider de façon habituelle dans une autre ville de la péninsule (sont exclues les îles Baléares et Canaries). Un ordre de mission sans frais permanent leur sera délivré.

a) La rémunération

Les membres fonctionnaires sont placés en position de détachement. Les membres non fonctionnaires reçoivent le traitement d'un professeur bi-admissible à l'agrégation au 1^{er} échelon, une indemnité de résidence et, le cas échéant, des majorations familiales. Vous pouvez consulter les textes réglementaires suivants régissant les traitements des fonctionnaires en poste à l'étranger :

Décret n°64-171 du 21 février 1964 fixant les modalités de la rémunération spéciale des personnels, membres, pensionnaires et agents français des grands établissements d'enseignement supérieur à l'étranger relevant du ministère de l'Éducation nationale.
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.docidTexte=LEGITEXT000006061188&dateTexte=>

Décret n°67-290 du 28 mars 1967 fixant les modalités de calcul des émoluments des personnels de l'État et des établissements publics de l'État à caractère administratif en service à l'étranger.
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000305783>

La valeur du point d'indice de la fonction publique française est consultable sur
<http://www.fonction-publique.gouv.fr/fonction-publique/statut-et-remunerations-4>

Une estimation des émoluments sera transmise aux candidats retenus à la fin du processus de sélection. Il ne sera apporté aucune réponse sur les questions relatives aux émoluments avant la décision définitive de recrutement.

b) La participation aux activités

Les membres scientifiques s'engagent à participer aux activités de la Casa de Velázquez (formations, Journée *Portes ouvertes*...). Deux directeurs des études scientifiques accompagnent le séjour des membres, assurent le suivi de leurs travaux et organisent les diverses manifestations scientifiques.

Pour les membres doctorants, la priorité est l'achèvement des enquêtes documentaires et/ou l'avancement dans la rédaction de la thèse.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que la participation des membres docteurs aux activités de l'École est une obligation. Les membres docteurs ont vocation à s'impliquer dans le plan de formation des membres, à animer un programme existant et / ou à faire émerger de nouveaux programmes, par le biais notamment de dépôt de candidature à des appels à projets nationaux et internationaux, à l'intérieur des domaines de recherche définis dans la politique scientifique de l'EHEHI pour 2017-2021 ; ils pourront soumettre un article pour publication dans la revue *Mélanges de la Casa de Velázquez* pendant leur séjour, qui sera soumis à évaluation.

À l'issue de la première année, les membres de l'EHEHI peuvent solliciter un renouvellement (cf. Décret 2011-164 relatif aux Écoles françaises à l'étranger).

Pour plus d'information, consulter le Règlement intérieur de l'Établissement